**Saisine de la Commission départementale de conciliation**

**-**

(modèle de lettre à adapter en fonction de votre situation personnelle[[1]](#footnote-1))

***Conseil :*** *envoyez ce courrier par lettre recommandée avec demande d’avis de réception*

***Pièces à joindre :***

*- le bail*

*- le diagnostic de performance énergétique*

*- les lettres précédemment adressées au bailleur*

***Indiquez vos coordonnées :***

* *prénom et nom du locataire*
* *adresse postale*
* *numéro de téléphone*
* *adresse e-mail*

*Courrier à adresser à la Présidence de la commission départemental de conciliation*

* *adresse postale*

Fait à *…lieu*

le *…date*

**Objet : Saisine de la Commission départementale de conciliation pour non-décence du logement**

Lettre recommandée avec A/R *n°… (indiquez ici le numéro de référence de la LRAR)*

*Madame la Présidente,*

*ou Monsieur le Président,*

J’ai l’honneur de vous demander de bien vouloir convoquer Madame ou Monsieur *… (indiquez ici les prénom et nom du bailleur, ainsi que son adresse postale)*, à une tentative de conciliation, comme le prévoient les articles 20 et 20-1 de la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs.

En effet, mon logement, situé *… (adresse du logement)*, en vertu du bail signé le *…. (date de signature du bail),* ne satisfait pas aux conditions de décence exigées par la loi, comme en atteste le diagnostic de performance énergétique (DPE) qui m’a été fourni.

J’ai tenté de régler ce conflit à l’amiable, en signalant à plusieurs reprises la situation, mais le bailleur refuse de s’engager à exécuter les travaux de mise en conformité du logement.

En appui de ma demande, je me permets de vous transmettre les documents ci-joints :

- mon contrat de location,

- le diagnostic de performance énergétique,

- les copies des lettres de réclamations précédemment envoyées à mon bailleur.

Veuillez recevoir, *… (formule de politesse),*

Signature

1. Ce modèle vous est présenté à titre indicatif. Il est destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier.

   Pour toute information, consultez votre ADIL (pour connaître votre ADIL : [www.anil.org](https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/)) [↑](#footnote-ref-1)